

Département de la Haute-Vienne

❖ **Commune de DOMPS**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le seize janvier deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du neuf janvier deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Edouard

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2024

Secrétaire de séance : Sylvain BREUX

Délibération 2024/009 en date du 16 janvier 2024

Attribution de points d'indices supplémentaires

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnes civiles et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, modifiant le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les échelles indiciaires sont revalorisées de cinq points majorés supplémentaires,

Considérant qu'il y a lieu de revoir la situation du personnel contractuel au 1^{er} janvier 2024,

| GRADES OU EMPLOIS | CATEGORIES | EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET | EMPLOIS PERMANENTS0 TEMPS NON COMPLET | TOTAL |
|---|------------|------------------------------------|---------------------------------------|-------|
| Adjoint administratif | C | | 21/35 ^{ème} - 1 | 1 |
| Adjoint technique | C | 1 | | 1 |
| Adjoint technique/CDI | C | | 2,5/35 ^{ème} - 1 | 1 |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | C | | 17,5/35 ^{ème} - 1 | 1 |

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240117-D2024-009-DE
Date de télétransmission : 17/01/2024
Date de réception préfecture : 17/01/2024

A l'unanimité, le conseil municipal décide

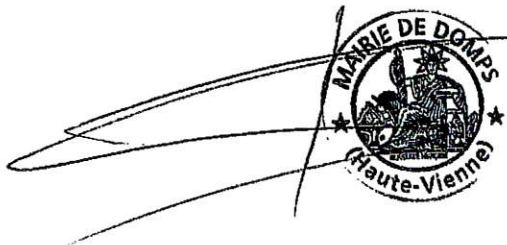
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification,
- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 17 janvier 2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240117-D2024-009-DE
Date de télétransmission : 17/01/2024
Date de réception préfecture : 17/01/2024